

AR EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20181010-D_2018_9_5 DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

Reçu le 24/10/2018

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_9_5

L'an deux mille dix huit , le mercredi 10 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 03 Octobre 2018

Présents : 17

Présents : Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur SUSSET Bernard

Votants : 17

**Objet : Mode de gestion du
fauchage des bas-côtés des
chemins et routes communales**

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Madame BERTIN Nathalie, Madame GROLLEAU Rachel, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune réalise le fauchage des bas-côtés avec des objectifs environnementaux, sécuritaires et sanitaires. Ce travail est réalisé par la régie municipale à l'aide d'un tracteur et d'une épareuse. L'épareuse de la marque FERRY, achetée en 2010, étant en fin de vie, une consultation a été réalisée afin de procéder à son remplacement.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Au regard des tarifs et des heures à effectuer, il a été décidé d'évaluer le coût du fauchage par le personnel communal mais aussi dans le cadre d'une prestation extérieure avant de s'engager financièrement sur l'acquisition d'un tel matériel. L'étude diagnostique interne, tenant compte de l'entretien des 450 kilomètres de linéaires de la commune, a démontré que la gestion en régie est économiquement la plus avantageuse.

Vu l'article L 2122-22 du CGCT.

Vu les articles N°42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et n°27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu la consultation effectuée auprès des entreprises spécialisées.

Considérant l'offre de l'entreprise SEMAC pour l'acquisition d'un bras de fauchage de la marque ROUSSEAU modèle Kastor pour un montant total de 33 000 € HT avec reprise de l'ancien matériel.

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise SEMAC pour l'acquisition d'une épareuse ROUSSEAU pour un montant de 33 000 € HT ;
- **DECIDE** de souscrire un contrat de maintenance pour le nouveau matériel ;
- **DECIDE** d'inclure la cession de l'épareuse FERRI pour un montant de 3 500 € HT ;
- **DECIDE** de solliciter des soutiens financiers auprès des collectivités et organismes extérieurs ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/10/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 24 OCT. 2018

Le Maire,

Michel CARTERET

